



# AVIS PUBLIC 2019-032

## Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, lors de sa séance ordinaire tenue le **4<sup>e</sup> jour de novembre 2019**, a adopté le **PROJET DE RÈGLEMENT #2019-XXX- (# résolution 2019-328) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116**

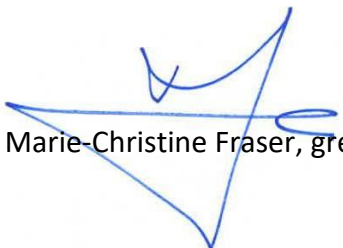
Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de règlement de modification aura lieu le **lundi 6 janvier 2020 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville d'Asbestos (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Créer la zone 218-C à même la zone 18-R

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultée au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.ville.asbestos.qc.ca](http://www.ville.asbestos.qc.ca).

Donné à Asbestos, Québec, ce 2<sup>e</sup> jour décembre 2019.



Me Marie-Christine Fraser, greffière